



COMMISSION ÉLECTORALE
INTERNE

BUREAU ELECTORAL DU
LUXEMBOURG

CONCERNE : ELECTIONS INTERNES MR LUXEMBOURG – APPEL À CANDIDATURES

Madame, Monsieur,
Chère Amie, Cher Ami,

Du 10 au 13 avril 2025, le Mouvement Réformateur organise ses élections internes pour lesquelles chaque membre aura l'occasion de choisir démocratiquement ses nouveaux présidents. Cette élection générale concerne, au niveau national, la Présidence des Seniors réformateurs et au niveau provincial, la Présidence de la Fédération provinciale, les Présidences des Associations d'Arrondissements et les Présidences des Associations locales.

En tant que membre du MR vous pouvez poser votre candidature à l'une des présidences de notre structure provinciale (Fédération provinciale, Association d'arrondissement, Association locale). Pour que votre candidature soit recevable, vous devez satisfaire aux conditions d'éligibilité reprises ci-dessous et introduire votre candidature **au plus tard le mercredi 19 mars 2025 à minuit** auprès de Monsieur Georges Gondon, Président du bureau électoral de la province de Luxembourg, par courrier, rue du Sart Macré 14, B-6742 Chantemelle ou par mail à l'adresse georges.gondon@gmail.com.

Votre candidature devra être accompagnée d'un texte de présentation d'une demi-page A4 et d'une photographie digitalisée. Cette présentation sera jointe aux convocations transmises aux membres en ordre de cotisation 2025 (*) **en date du mercredi 19 mars 2025 à minuit**.

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

A la Présidence de la Fédération provinciale de Luxembourg

- Etre membre de l'assemblée générale provinciale ;
- Etre membre effectif du comité provincial ou recevoir le soutien écrit d'au moins deux associations locales ;
- Et, être membre en ordre d'affiliation au MR en 2023, 2024 et 2025 (**avant le mercredi 19 mars 2025 à minuit pour 2025**). (*)

A la présidence d'une Association d'arrondissement (Arlon, Bastogne, Marche, Neufchâteau, Virton)

- Etre membre de l'Assemblée générale de l'Association d'arrondissement ;
- Etre membre effectif du Comité provincial ou recevoir le soutien écrit d'au moins deux associations locales ;
- Et, être membre en ordre d'affiliation au MR en 2023, 2024 et 2025 (**avant le mercredi 19 mars 2025 à minuit pour 2025**). (*)

A la présidence d'une Association locale

- Etre membre de l'Association locale et satisfaire aux conditions d'éligibilité de l'Association locale ;
- Et, être membre en ordre d'affiliation en 2025 (**avant le mercredi 19 mars 2025 à minuit**). (*)

N.B. Le soutien écrit d'une association locale doit être signé par son Président et son Secrétaire. Ces documents doivent être joints au dépôt de la candidature.

() Seules les dates des inscriptions actées dans le fichier national des membres servent de moment de référence.*

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, Chère Amie, Cher Ami, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

GEORGES GONDON

Président du Bureau électoral de la province de Luxembourg